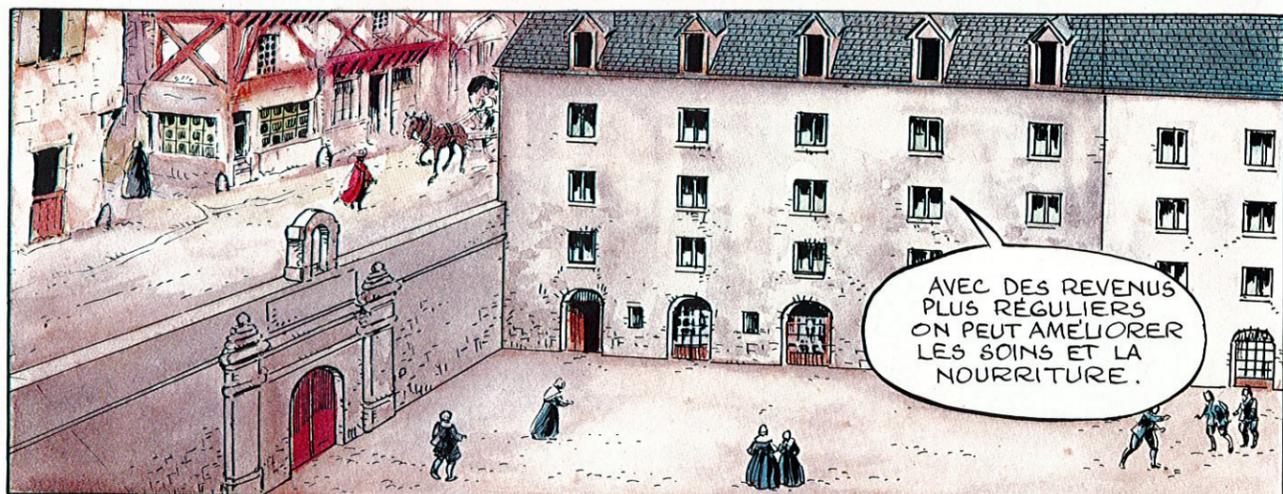


AOÛT 1672  
À ANGERS.

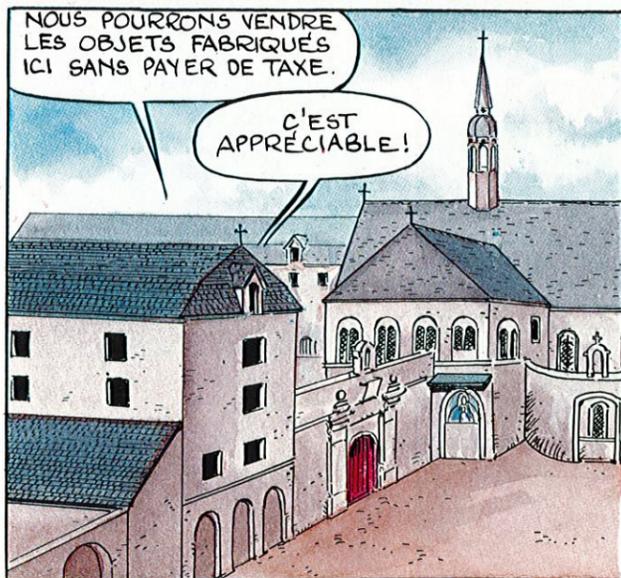
# LES ORIGINES

LES LETTRES PATENTES DE SA MAJESTÉ CLARIFIENT LA SITUATION DE NOTRE HÔPITAL GÉNÉRAL.

C'ÉTAIT VRAIMENT NÉCESSAIRE. IL Y A TANT DE PAUVRES À SOULAGER...



AVEC DES REVENUS PLUS RÉGULIERS ON PEUT AMÉLIORER LES SOINS ET LA NOURRITURE.



NOUS POURRONS VENDRE LES OBJETS FABRIQUÉS ICI SANS PAYER DE TAXE.

C'EST APPRÉCIABLE!



ET LES JEUNES QUI AURONT APPRIS UN MÉTIER PENDANT SIX ANS AURONT LE DROIT DE DEVENIR DES MAÎTRES

CEUX-LÀ SERONT TIRÉS D'AFFAIRE...



L'ÉVÊQUE D'ANGERS, M<sup>SR</sup>. HENRI ARNAULD ET LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ANJOU PRÉSIDENT LE CONSEIL DE L'HÔPITAL.

LE TRANSEPT DE L'ÉGLISE SERA BIENTÔT ACHÉVÉ. ET JE TIENS À REMERCIER MONSIEUR DE SUIVRE LES TRAVAUX AVEC TANT DE SOINS...

C'EST QUE J'AI HÂTE D'ACCUEILLIR LES PAUVRES RENFERMÉS DANS CETTE ÉGLISE...

\* LE TERME RENFERMÉ N'A PAS À L'ÉPOQUE UN SENS NÉGATIF : IL SIGNIFIE "HOSPITALISÉ", "PENSIONNAIRE".



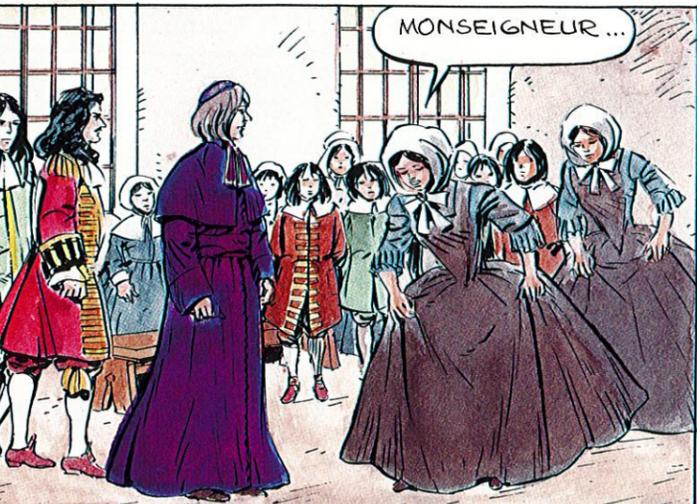
VENEZ VOIR COMMENT M<sup>LE</sup> DE LA GRANDIÈRE S'OCCUPE D'ÉDUCER NOS ORPHELINS.



ET QUE COMPTÉZ-VOUS FAIRE D'AUTRE POUR QUE CE VASTE ENSEMBLE DE TROIS CENTS ORPHELINS ET VIEILLARDS FONCTIONNE MIEUX?

MONSIEUR A LE DON D'ORGANISER...

JE M'EFFORCE SURTOUT DE DONNER UNE ÂME. POUR CELA JE COMPTE BEAUCOUP, SUR LES GOUVERNANTES SI DÉVOUÉES DANS LEUR SERVICE.



MONSIEUR...



ENFANTS, SALUEZ NOTRE VÉNÉRABLE DIRECTEUR.



REMARQUEZ LA DISTINCTION DE LEURS MANIÈRES...

NOS VIEILLARDS AUSSI, VONT ÊTRE TRÈS HONORÉS DE VOTRE VISITE ...



CET ASILE EST LA MAISON DE DIEU, MES AMIS... BÉNISSONS-LE AVANT NOTRE REPAS...



LES JEUNES FILLES ET LES VEUVES QUI, COMME VOUS, SE CONSACRENT AU SERVICE DE L'HÔPITAL, MÉRITENT TOUTE NOTRE ESTIME.

MERCI, EXCELLENCE ... POURTANT NOUS AVONS DE GRANDES DIFFICULTÉS : DIRECTEURS, CHAPELAINS, TOUT LE MONDE DONNE DES ORDRES. MES SŒURS GOUVERNANTES SONT SOUVENT DÉSEMPARÉES ...

EN 1679. LE RÉGLEMENT QUE JE PRÉFÈRE POUR L'HÔPITAL PRÉCISERA LES RÔLES. DONC AMÉLIORERA LES RELATIONS. CE SERA POUR VOUS UNE LUMIÈRE ET UNE FORCE.

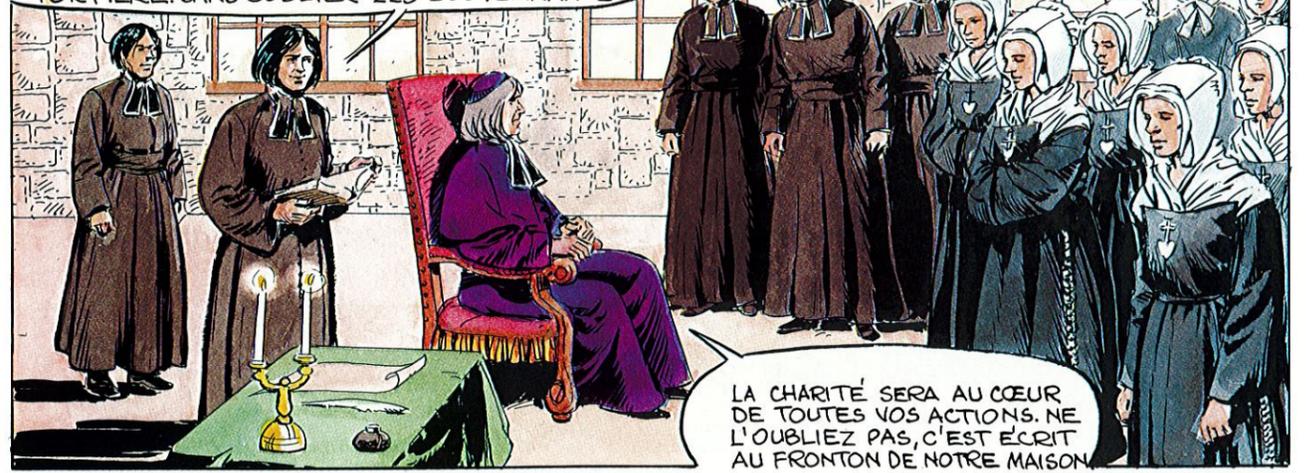


*Les Sœurs seront habillées d'un même habit... Elles auront la même Conduite spirituelle et après leurs années d'épreuve elles auront tout en commun*

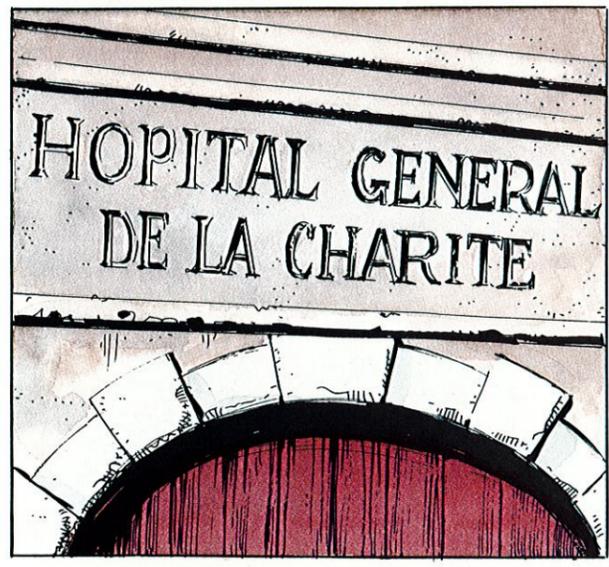


ELLES DOIVENT AUSSI TRAVAILLER AU SALUT DES ÂMES QUI LEUR SONT CONFIEES ... NOTAMMENT INCULQUER AUX ENFANTS L'AMOUR DE LA VERTU ... MAIS AVEC TACT. SE FAIRE PLUS AIMER QUE CRAINDRE...

MONSIEUR A TERMINÉ LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'HÔPITAL. IL CONCERNE TOUTES LES CATEGORIES DE PERSONNEL : DEPUIS LES CHAPELAINS ET AUMONIER, JUSQU'À LA PANETIÈRE ET LA PORTIÈRE. SANS OUBLIER LES GOUVERNANTES

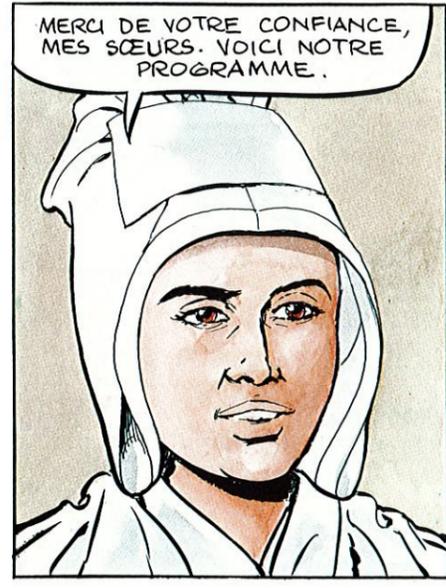


LA CHARITÉ SERA AU CŒUR DE TOUTES VOS ACTIONS. NE L'OUBLIEZ PAS, C'EST ÉCRIT AU FRONTON DE NOTRE MAISON

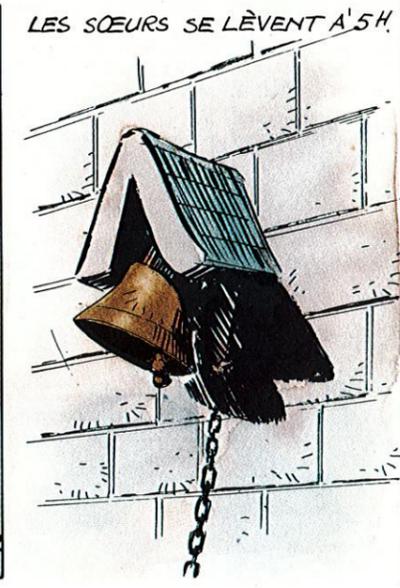


NOUS NE SOMMES PAS DES RELIGIEUSES LIÉES PAR DES VŒUX, MAIS DES SERVANTES DES PAUVRES. C'EST NOTRE RAISON D'ÊTRE.

VOUS ÊTES NOTRE SUPÉRIEURE ET NOUS SUIVRONS VOS DIRECTIVES, COMME CELA NOUS EST DEMANDÉ.



MERCI DE VOTRE CONFIANCE, MES SŒURS. VOICI NOTRE PROGRAMME.

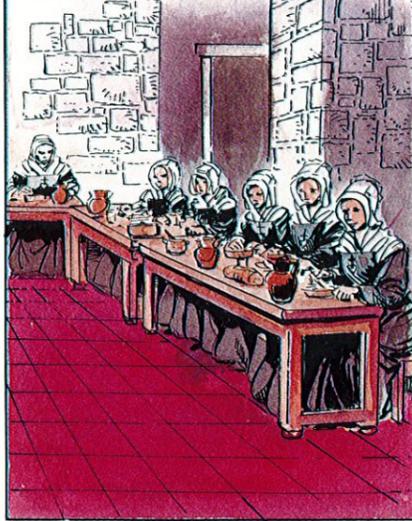


LES SŒURS SE LÈVENT À 5H.

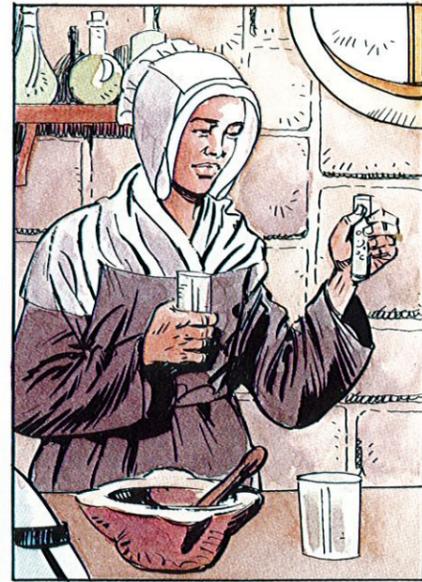


LE MATIN DE 5H30 À 7H ET LE SOIR PENDANT UNE DEMI-HEURE : PRIÈRE.

A MIDI ET A 18H30, REPAS SUIVI DE LA RÉCRÉATION.



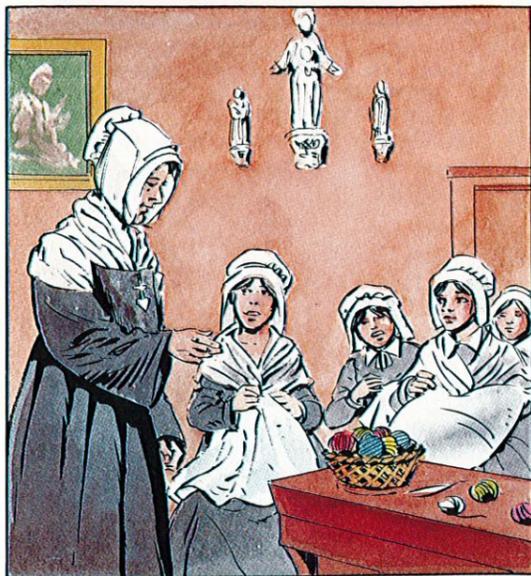
LE RESTE DU TEMPS : SERVICE DES PAUVRES, QU'IL FAUT PRÉFÉRER À TOUT AUTRE EXERCICE. C'EST DANS LES PAUVRES QUE L'ON SERT LE MIEUX NOTRE-SEIGNEUR.



MAIS LES ANNÉES 1708 - 1709 CONNAISSENT GRANDE SÉCHERESSE ET FROID CRUEL. LA FAIMÉ MULTIPLIE LES MISÉREUX QUI ENVAHISSENT ANGERS.



C'EST UN CRÈVE-CŒUR DE NE POUVOIR SOULAGER TOUT CE MONDE ! MAIS NOS RESSOURCES SONT SI FAIBLES QUE NOS SŒURS NE REÇOIVENT MÊME PLUS DE TRAITEMENT...



SOUS L'IMPULSION DE Mgr ARNAULD, L'HÔPITAL GÉNÉRAL S'AGRANDIT SANS CESSER. EN 1687, IL COMPTE HUIT CENTES PENSIONNAIRES!



CETTE MAISON DEVIENT INSALUBRE. IL Y A DE PLUS EN PLUS DE MALADES...

SENTEZ VOUS-MÊME... CETTE ODEUR INFECTE. IL Y A TROP D'ORDURES.

EN 1716, Mlle DE LA GRANDIÈRE, TROP ÂGÉE, DONNE SA DÉMISSION. C'EST Mlle PERRINE VALLEAU DE LA PIVINIÈRE QUI LUI SUCCEDE.



MAGNIFIQUE CE NOUVEAU CALICE ! C'EST CELUI QUE Mlle VALLEAU A OFFERT ?

OUI, VOTRE SUPÉRIEURE A UNE IMMENSE GÉNÉROSITÉ, ELLE VEND SES PROPRIÉTÉS DE FAMILLE L'UNE APRÈS L'AUTRE POUR FAIRE VIVRE L'HÔPITAL...

MAIS EN 1720, LA BANQUEROUTE DU MINISTRE LAW EST UNE CATASTROPHE AUSSI POUR NOTRE HÔPITAL. NOTRE ARGENT NE VAUT PLUS RIEN.



ALLONS-NOUS ÊTRE OBLIGÉS DE FERMER NOS ATELIERS DE BONNETTERIE ?

PLUS MÊME : IL FAUT RÉDUIRE DE MOITIÉ LE NOMBRE DES PENSIONNAIRES...



OU IL FAUT DÉMÉNAGER OU IL FAUT CREUSER DES ÉGOUTS...

LA DEUXIÈME SOLUTION EST LA SEULE POSSIBLE. CELA VA CÔÛTER UNE FORTUNE.



NOUS SOMMES OBLIGÉS DE RÉDUIRE LE BUDGET QUI VOUS EST ALLOUÉ.

NOUS AVIONS À PEINE LE NÉCESSAIRE. LA VIE DEVIENT VRAIMENT DIFFICILE.



QUE CELA ME PEINE, SEIGNEUR, DE LAISSER TANT DE PAUVRES À LA PORTE... MAIS LES CONSEILS DE CES MESSIEURS SONT SAGESSE.



EN 1748, JE SUIS CONTENTE QUE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU DORTOIR DES FEMMES S'ACHÈVE.

C'EST ENCORE GRÂCE À VOS DONS... AIDÉE NOTAMMENT PAR LE CHANOINE CASSIN, Mlle VALLEAU GOUVERNA L'HÔPITAL PENDANT TRENTE-SEPT ANS.



AVIS À LA POPULATION!

# LA RÉVOLUTION



L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT: LES VŒUX RELIGIEUX SONT SUPPRIMÉS...

LES PRÊTRES SONT RÉTRIBUÉS PAR L'ÉTAT. ILS DOIVENT PRÊTER SERMENT DE FIDÉLITÉ À LA CONSTITUTION. FAIT À PARIS, LE 13 AVRIL 1790.

CE DÉCRET, HEUREUSEMENT N'EST PAS POUR VOUS: VOUS N'AVEZ PAS FAIT DE VŒU.



SŒUR CLAIRE (FRANÇOISE BOUCHEREAU) DIRIGE ALORS L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE LA CHARITÉ, AVEC L'ABBÉ LAURENT, AUMÔNIER:

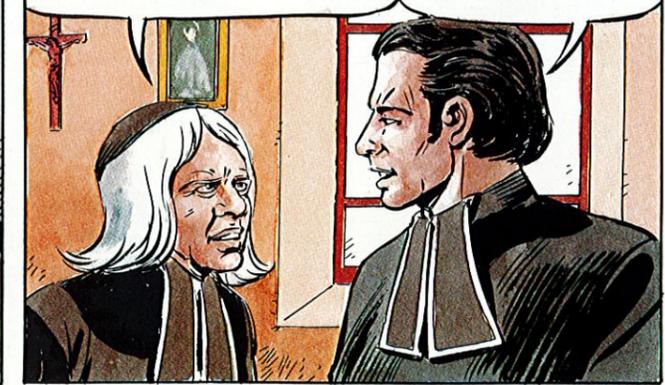
ET VOUS, M. LAURENT, PRÊTEREZ-VOUS CE SERMENT?

CERTES NON! C'EST À MON ÉGLISE QUE J'AI PROMIS FIDÉLITÉ. À PERSONNE D'AUTRE!

L'ABBÉ GRUGET, CURÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ, REFUSE LUI AUSSI DE JURER. LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1792:

JE NE VEUX PAS ME RENDRE À LA CONVOCATION DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE: C'EST UN PIÈGE.

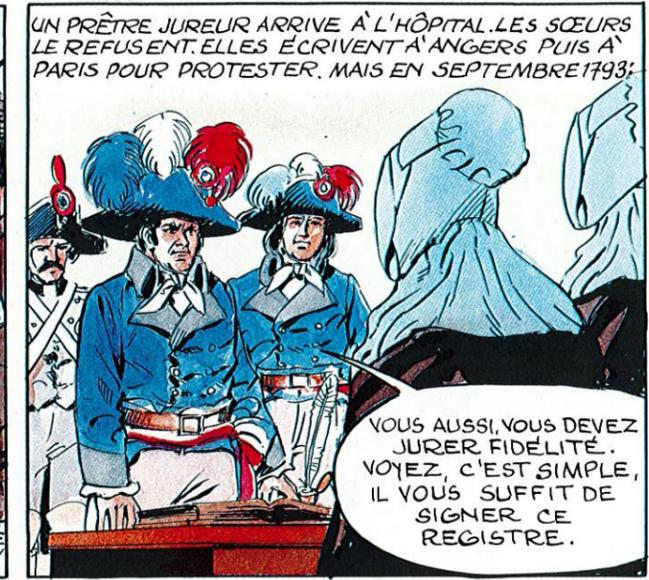
MOI NON PLUS. MAIS ALORS, NOUS ALLONS ÊTRE DES PROSCRITS...



ICI, VOUS POURREZ VOUS CACHER \*..

TOUTES LES SŒURS VOUS DÉFENDRONT.

\* LES DEUX PRÊTRES LOGEAIENT CHEZ M<sup>lle</sup> ROUGE, TOUT PRÈS DE L'HÔPITAL.



UN PRÊTRE JUREUR ARRIVE À L'HÔPITAL. LES SŒURS LE REFUSENT. ELLES ÉCRIVENT À ANGERS PUIS À PARIS POUR PROTÉGER. MAIS EN SEPTEMBRE 1793:

VOUS AUSSI, VOUS DEVEZ JURER FIDÉLITÉ. VOYEZ, C'EST SIMPLE, IL VOUS SUFFIT DE SIGNER CE REGISTRE.



PERSONNE NE VEUT SIGNER? VOUS DEVEZ DONC QUITTER CET HOSPICE.



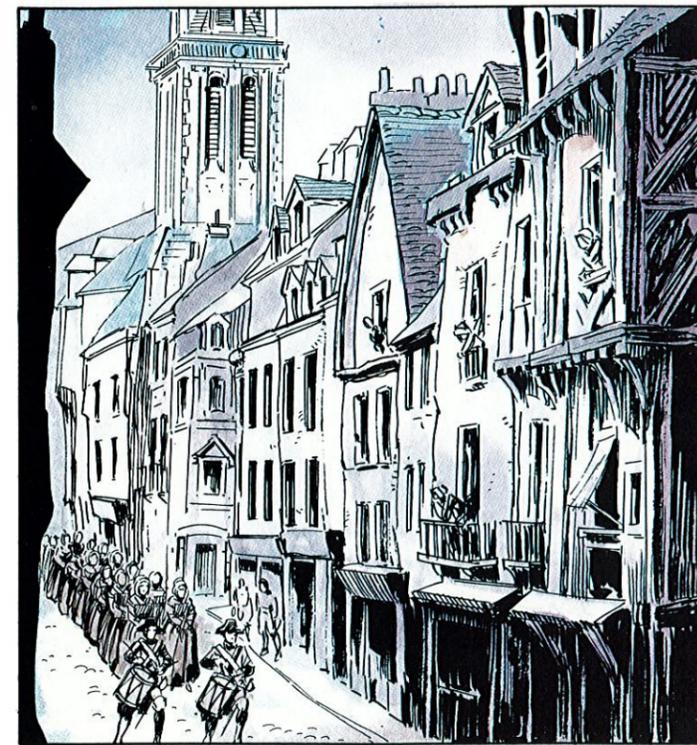
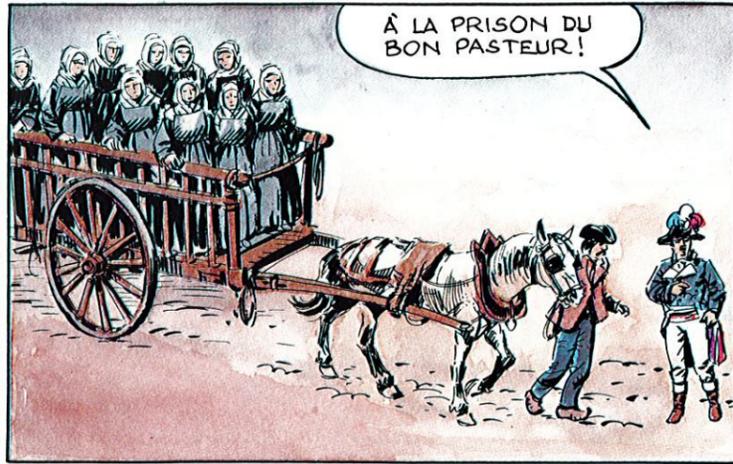
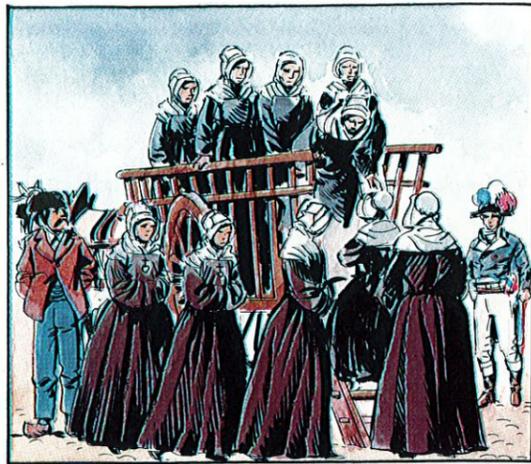
LA PRISE D'ANGERS PAR LES VENDÉENS RETARDE L'ÉCHÉANCE. MAIS LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1794, DEUX SŒURS DE ST-VINCENT DE PAUL SONT FUSILLÉES AU CHAMP DES MARTYRS.



ON A FAIT UN EXEMPLE: C'EST LE MOMENT D'ALLER CONVAINCRE CES FANATIQUES.



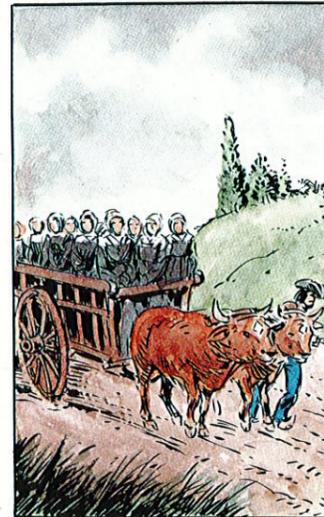
MAIS LES SŒURS RESTENT FERMES. LE 10 MARS: DÉSORMAIS LA CITOYENNE JEANNE BÉSNARD QUE VOICI DIRIGERA CET HÔPITAL. QUANT À VOUS, JE VOUS ARRÊTE. SUIVEZ-MOI.



LE VOYAGE JUSQU'À NANTES  
DURE TROIS JOURS ...



... PUIS ON LES MÈNE  
JUSQU'À LORIENT.

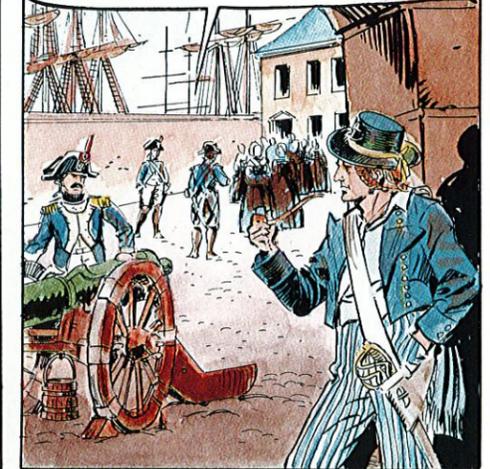


TENEZ, MES SŒURS :  
UN PEU DE LAIT ET DES  
CERISES. VOUS DEVEZ  
ÊTRE FATIGUÉES !



MERCI MILLE  
FOIS, MES  
AMIS. VOUS  
ÊTES TRÈS  
BONS.

VOUS ÊTES ICI À LA GRANDE CAYENNE,  
UNE ANCIENNE CASERNE, SOUS MA  
SURVEILLANCE. DE LÀ, VOUS EMBAR-  
QUEREZ POUR MADAGASCAR.



MERCI, MONSIEUR, DE NOUS  
OFFRIR VOS SERVICES DE  
MÉDECIN. POUR LE MOMENT,  
NOTRE SANTÉ A RÉSISTÉ.



JE SUIS ÉTONNÉ, EN  
EFFET DE VOUS  
TROUVER CONTENTES  
ET GAIES ...



C'EST QUE LA GÉNÉROSITÉ  
DES BRETONS EST GRANDE.  
ELLE RESTERA DANS NOTRE  
MÉMOIRE, MONSIEUR.

LA CHUTE DE  
ROBESPIERRE,  
QUELQUES  
JOURS PLUS TARD,  
AJOURNE LEUR  
DÉPART.

LES SŒURS EN  
SONT QUITTES  
POUR DIX-HUIT  
MOIS DE DÉTEN-  
TION.  
BIEN TRAITÉES,  
ELLES SONT  
FINALEMENT  
LIBÉRÉES EN  
MARS 1795. ET  
REVIENNENT  
ALORS EN  
ANJOU.

# UN NOUVEAU PRINTEMPS

EN 1802, LE CONCORDAT  
CONCLU ENTRE BONAPARTE  
ET LE SAINT-SIÈGE, A  
RETABLI LA PAIX RELI-  
GIEUSE. À L'HÔPITAL  
GÉNÉRAL, UNE NOU-  
VELLE ADMINISTRATION  
EST MISE EN PLACE.  
JEANNE BERNARD  
QUITTE LA DIRECTION.



DEUX QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR :  
LE PERSONNEL DE L'HOSPICE.  
LE NOUVEAU SERVICE VA ÊTRE INS-  
TALLÉ DU CÔTÉ DE L'INFIRMERIE,  
AVEC UN TOUR RECUEILLIR  
LES BÉBÉS ABANDONNÉS



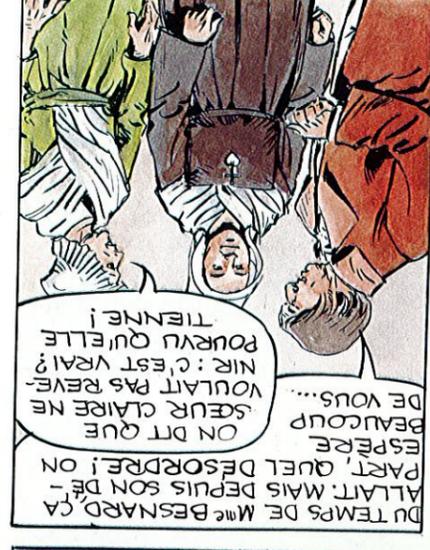
QUANT AU PERSONNEL, J'ENVISAGE  
DE REPRENDRE LES ANCIENNES  
COMMUNIQUER  
LEURS NOMS ET  
ADRESSES ;  
JE VOUS AI FAIT  
ÉCRIT ?  
LEUR AVEZ-VOUS  
... ET ELLES CÔTENT MOINS CHER  
QUE DES LAÏCS.



OUI, MAIS SANS SUCCÈS,  
CELLES QUE J'AI CONTACTÉES  
ONT PRIÉ D'AUTRES EMPLOIS  
... POUVEZ-VOUS INSISTER,  
MONSIEUR, APRÈS DE  
L'ANCIENNE SUPÉRIEURE ?



FRANÇOISE BOUCHÉREAU (SŒUR CLAIRE) ACCEPTE DE REVENIR  
PROVISOIREMENT À L'HOSPICE. LE 5 JANVIER 1807 :  
LES PENSIONNAIRES SE FONT  
RENTREZ CHEZ VOUS...  
UNE JOIE DE VOUS VOIR  
NOUS SOMMES CONSA-  
CRÉS AU SERVICE  
DES PAUVRES...



DU TEMPS DE M<sup>ME</sup> BERNARD, ÇA  
ALLAIT, MAIS DEPUIS SON DÉ-  
PART, QUEL DÉSORDRE ! ON  
ESPÈRE  
BEAUCOUP  
ON DIT QUE  
SŒUR CLAIRE NE  
VOULAIT PAS REVE-  
NIR : C'EST VRAI ?  
POURVU QU'ELLE  
TIENNE !



SŒUR CÉLESTE, VOUS AVEZ VÉCU ICI TOUS CES TEMPS D'HORREUR...

JE N'ÉTAIS QU'UNE SŒUR-AIDE \* QUAND ON VOUS A EMMENÉES... J'ESPÉRAIS SI FORT VOTRE RETOUR!



BIENTÔT: CETTE JEUNE OUVRIÈRE DE LA BONNETERIE VOUDRAIT S'ENGAGER DANS NOTRE ASSOCIATION.

UNE AUTRE ME L'A DEMANDÉ AUSSI: NOUS REVIVONS!

\* SŒURS-AIDES, MOINS CULTIVÉES QUE LES AUTRES, AVAIENT MOINS DE RESPONSABILITÉS. MAIS ELLES POUVAIENT DEVENIR SŒURS EN TITRE.

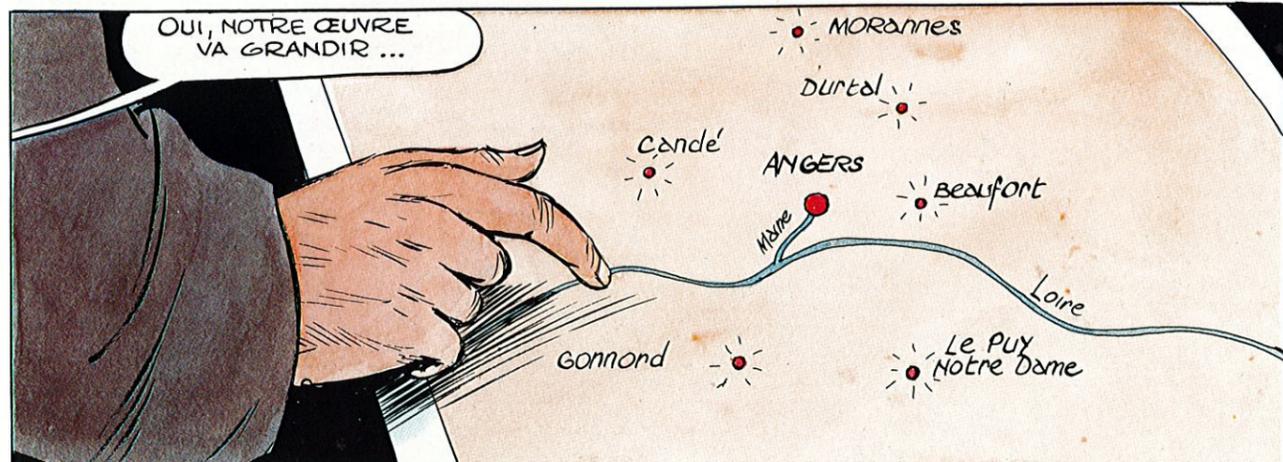


L'EMPEREUR NAPOLEON A SIGNÉ NOS NOUVEAUX STATUTS. MAINTENANT, NOUS SOMMES UNE VRAIE CONGRÉGATION.

DÈS 1808, CINQ JEUNES FILLES SONT REÇUES DANS LA COMMUNAUTÉ DES SŒURS DES RENFERMÉS. CELLE-CI EST OFFICIELLEMENT RECONNUE EN 1810 COMME HOSPITALIÈRE.



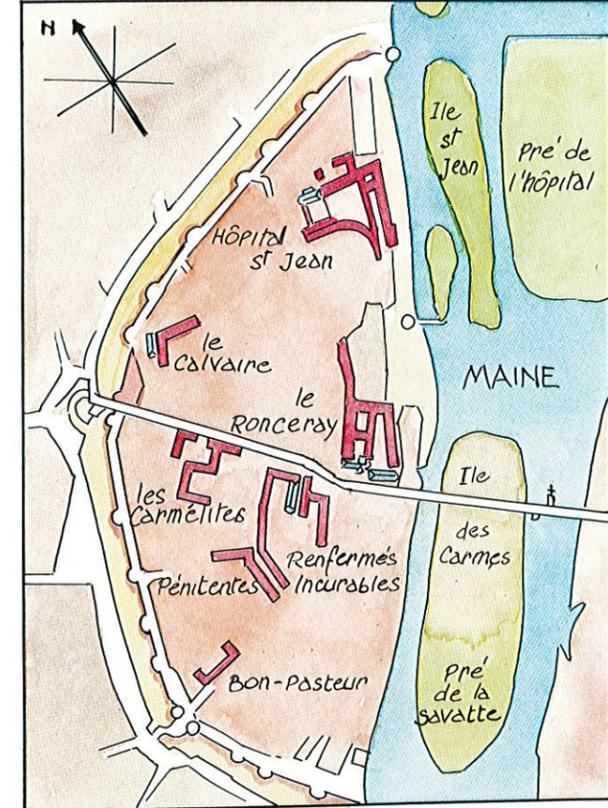
NOUS AURONS DONC LA CHARGE DE SIX AUTRES HÔPITAUX DANS LE DIOCÈSE?



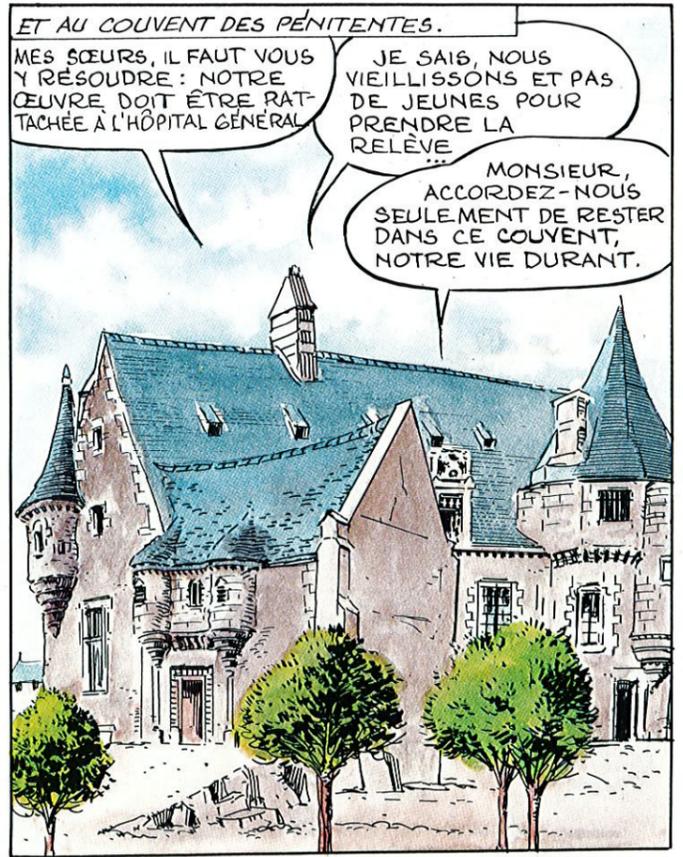
OUI, NOTRE ŒUVRE VA GRANDIR...

MORANNE  
DURTAL  
Candé  
ANGERS  
Beaufort  
Loire  
Gonnord  
Le Puy Notre Dame

LA MÊME ANNÉE, L'HÔPITAL DES INCURABLES EST RATTACHÉ À L'HÔPITAL GÉNÉRAL.



Hôpital st Jean  
le Calvaire  
le Ronceray  
les Carmélites  
Renfermés Incapables  
Bon-Pasteur  
Ile st Jean  
pre de l'hôpital  
MAINE  
Ile des Carmes  
pre de la Savatte



ET AU COUVENT DES PÉNITENTES.

MES SŒURS, IL FAUT VOUS Y RÉSOUDRE: NOTRE ŒUVRE DOIT ÊTRE RATTACHÉE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL.

JE SAIS, NOUS VIEILLISSONS ET PAS DE JEUNES POUR PRENDRE LA RELÈVE.

MONSIEUR, ACCORDEZ-NOUS SEULEMENT DE RESTER DANS CE COUVENT, NOTRE VIE DURANT.



S'OCCUPER DES FEMMES FOLLES, NOUS NE L'AVONS JAMAIS FAIT.

NOUS VOUS TRANSMETTRONS NOTRE PETITE EXPÉRIENCE...



HEUREUSEMENT, LES VOCATIONS NE MANQUENT PAS. LE 10 DÉCEMBRE 1811, SEPT NOVICES SONT SOLENNELLEMENT AGRÉGÉES EN PRÉSENCE DE L'ADJOINT AU MAIRE ET DU VICAIRE GÉNÉRAL, L'ABBÉ MONTALANT.

NOUS NOUS ENGAGEONS POUR CINQ ANS, DANS LA CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES DES RENFERMÉS.

EN 1818: UNE SUPÉRIEURE DOIT ÊTRE ÉLUE.

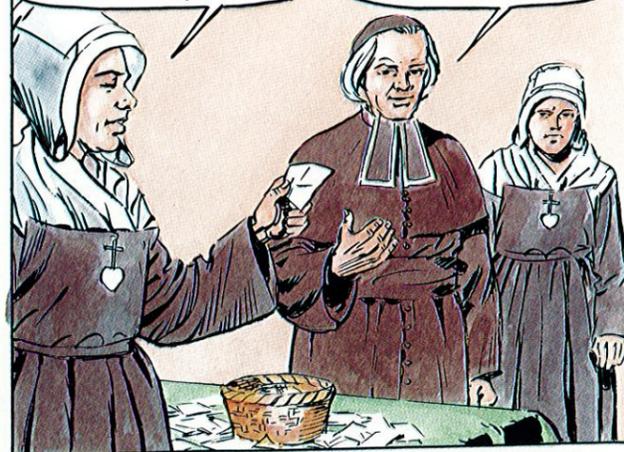
MES SŒURS, J'AI LARGEMENT DÉPASSÉ LES QUATRE-VINGTS ANS. LAISSEZ-MOI ME REPOSER, JE VOUS EN PRIE.

ENTENDU. MAIS NOUS RECONNAISSONS L'IMMENSE TRAVAIL ACCOMPLI PAR VOUS, SŒUR CLAIRE.



MADAME DE VILLENEUVE RECUEILLE TRENTE-CINQ VOIX SUR QUARANTE CINQ.

ELLE EST DONC ÉLUE, AVEC L'APPROBATION DE NOTRE EVÊQUE, Mgr MONTAULT.



PEU DE TEMPS APRÈS, A L'EVÊCHE...

VOUS AVEZ, JE CROIS, UN SOUHAIT A M'EXPRIMER DE LA PART DE VOS SŒURS...

EN EFFET NOUS VOUDRIONS ÊTRE APPELÉES "FILLES DE LA CHARITÉ DE SAINTE MARIE" \*



JE VOUS L'ACCORDE!

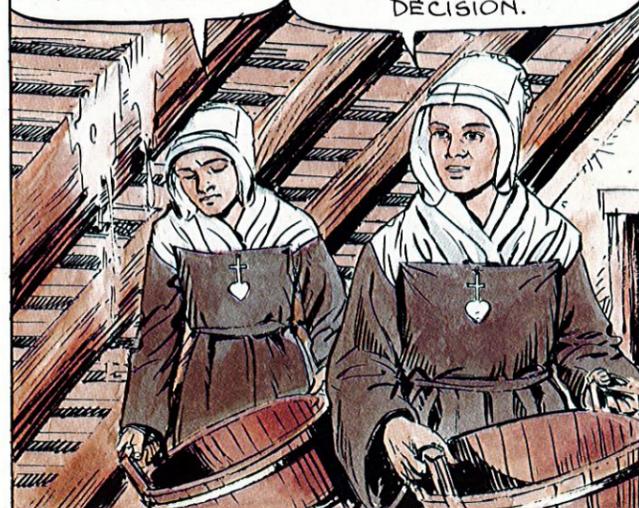


APRÈS 1818, LA CONGRÉGATION PROGRESSE LENTEMENT, ACCOMPLISSANT SON SERVICE AVEC CŒUR, MAIS NON SANS DIFFICULTÉS. EN 1821, MÈRE BRIGITTE EST ÉLUE SUPÉRIEURE.

\* ELLES SONT, TRÈS VITE ENSUITE, APPELÉES SŒURS.

CE BÂTIMENT TOMBE DE VÉTUSTÉ, LE TOIT FUT DE PARTOUT.

IL FAUDRA BIEN QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PRENNE UNE DÉCISION.



MAIS, LE 11 JUILLET 1831: UN PLANCHER S'EFFONDRE...

PAS DE BLESSE, J'ESPÈRE!

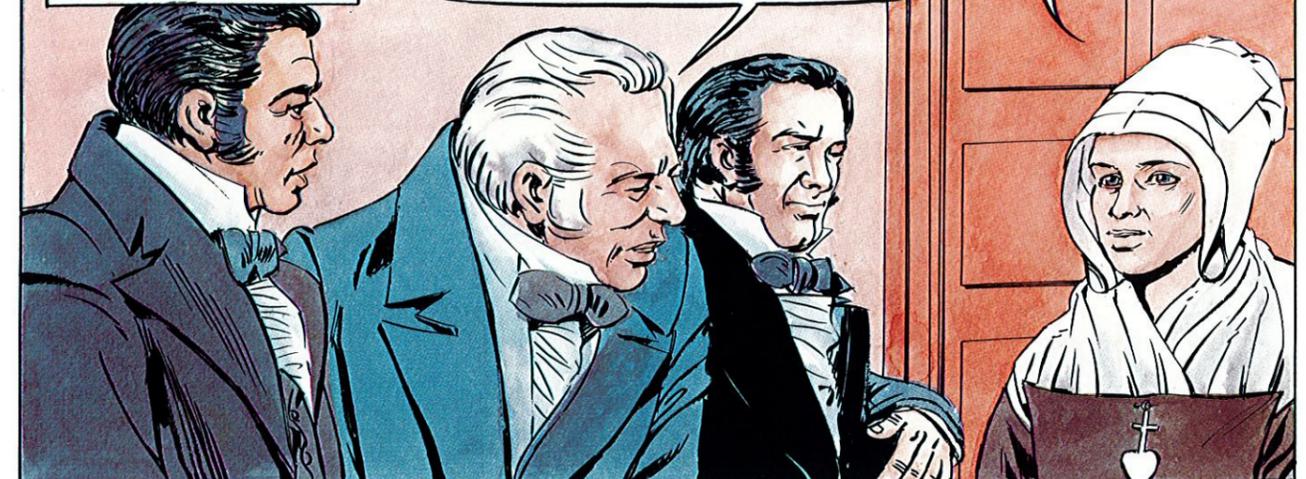
AÏE, AÏE, AÏE!



IL FAUT ATTENDRE SIX ANS POUR QUE LE CONSEIL DÉCIDE.

TOUT COMPTE FAIT, NOUS AVONS AVANTAGE À ACHETER UN TERRAIN ET À CONSTRUIRE UN HOSPICE NEUF.

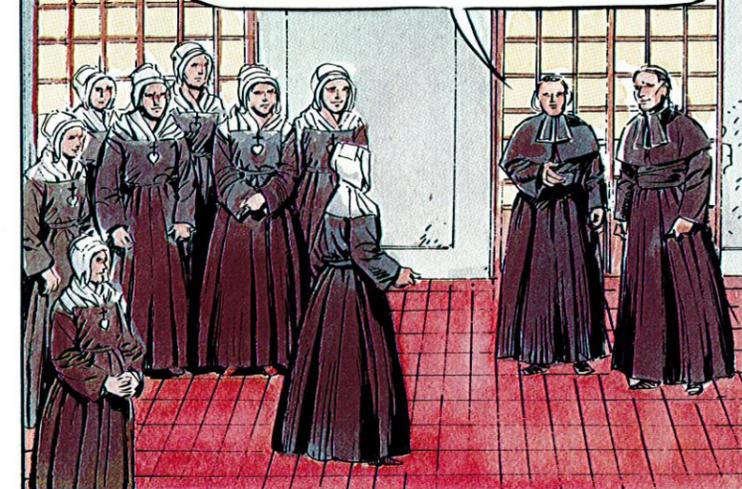
ALORS, CONSTRUISEZ VITE...



PEU APRÈS

JE VOUS PRÉSENTE M. RÉGNIER. C'EST LUI QUE NOTRE EVÊQUE VOUS DONNE POUR SUPÉRIEUR ECCLÉSIASTIQUE.

JUSQU'À AUJOURD'HUI, NOUS NOUS ENGAGIONS PAR DES PROMESSES. MAIS NOS SŒURS, À UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ, SOUHAITENT PRONONCER DES VŒUX.



C'EST UN DÉSIR JUSTIFIÉ.

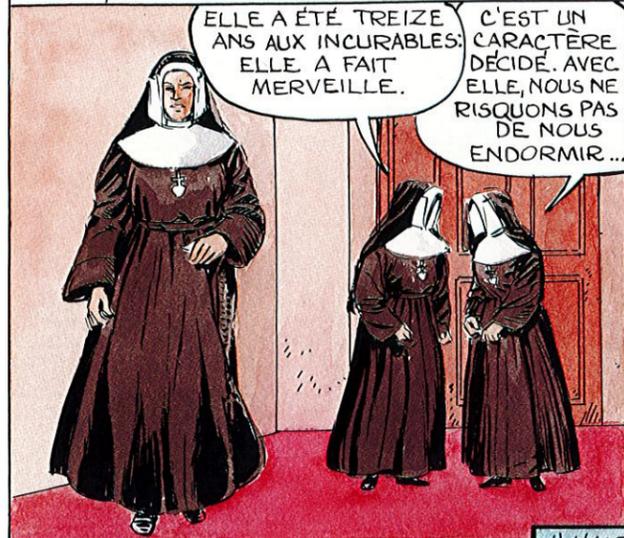
ET LE 5 JANVIER 1838:

JE FAIS LE VŒU DE PAUVRETÉ, DE CHASTÉTÉ ET D'OBEISSANCE, DANS LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA CHARITÉ SAINTE-MARIE.

MAINTENANT, CE SONT DE VRAIES RELIGIEUSES.



EN 1842, JEANNE ALLEAU EST ÉLUE SUPÉRIEURE.



ELLE A ÉTÉ TREIZE ANS AUX INCURABLES. ELLE A FAIT MERVEILLE.

C'EST UN CARACTÈRE DÉCIDÉ. AVEC ELLE, NOUS NE RISQUONS PAS DE NOUS ENDORMIR...

BIENTÔT: LE DÉCRET DE 1810 LIMITE LE NOMBRE DES SŒURS À TRENTE-SEPT ET NOUS INTERDIT D'OUVRIR D'AUTRES MAISONS. IL FAUT CHANGER CELA.



J'AI PRÉPARÉ UNE LETTRE AU MINISTRE DES CULTES. NOUS N'ATTENDRONS PAS SA RÉPONSE POUR ENVOYER DES SŒURS À L'ASILE D'ALIÉNÉS DE S<sup>TE</sup>-GEMMES-SUR-LOIRE.



À L'AUTOMNE 1843:

CETTE PROPRIÉTÉ, DITE DE LA FORÊT, NOUS CONVIENT, ON POURRA Y FORMER LES NOVICES, Y RECUEILLIR LES SŒURS ÂGÉES.

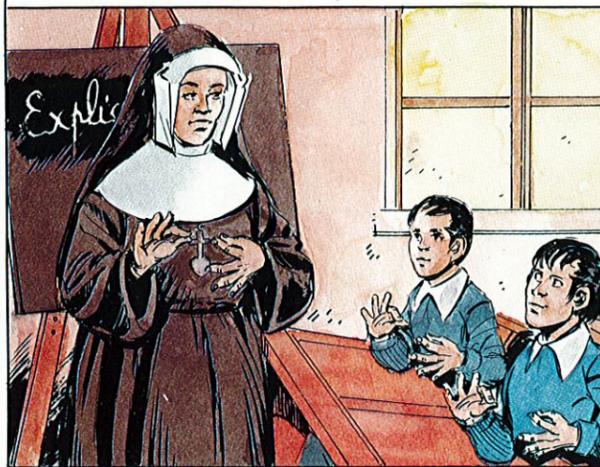


ÉVIDEMMENT, IL FAUT CONSTRUIRE LES LOCAUX. CELA PRENDRA DU TEMPS.

MARCHE CONCLU.



LES TRAVAUX PRENNENT DIX ANS, MAIS TRÈS VITE, LE NOVIAT EST INSTALLÉ À LA FORÊT, À CÔTÉ, UNE ÉCOLE DE SOURDS-MUETS, RÉCEMMENT CONFÉE PAR LE PRÉFET À LA CONGRÉGATION.



À LA MÊME ÉPOQUE, LES SŒURS ESSAIMENT DANS DE NOMBREUX BOURGS ANGEVINS.

SŒUR MATHILDE, JE VOUS ENVOIE À JALLAIS. IL Y A UNE ÉCOLE. FAITES-Y LE PLUS DE BIEN POSSIBLE.

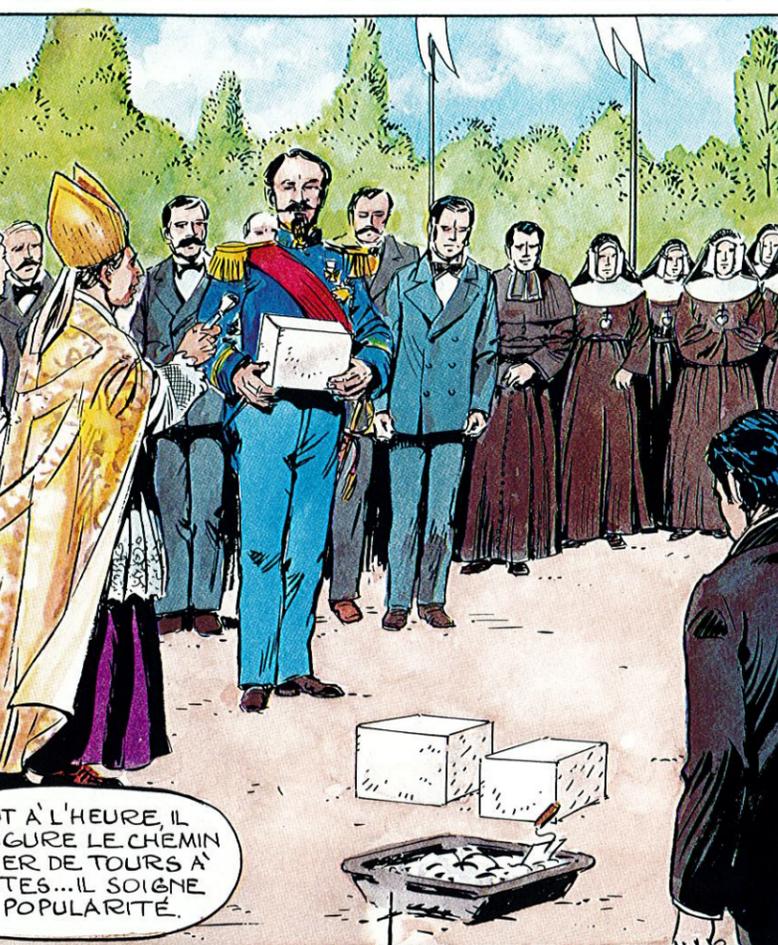


LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HOSPICE EST ENFIN DÉCIDÉE. LA PREMIÈRE PIERRE EST POSÉE LE 29 JUILLET 1849, PAR LE PRINCE NAPOLEON \* ET BÉNITE PAR M<sup>SR</sup> ANGEBAULT.



IL PARAÎT QUE C'EST LE PRINCE-PRÉSIDENT LUI-MÊME QUI A VOULU VENIR.

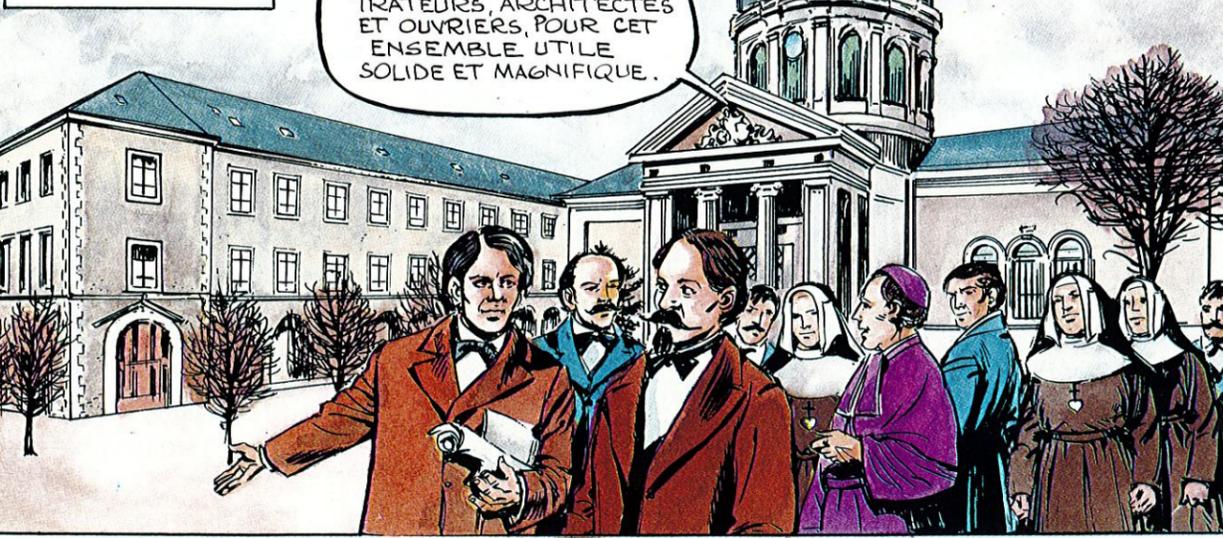
TOUT À L'HEURE IL INAUGURE LE CHEMIN DE FER DE TOURS À NANTES... IL SOIGNE SA POPULARITÉ.



\* NAPOLEON III ÉTAIT ALORS PRÉSIDENT DE LA 2<sup>E</sup> RÉPUBLIQUE. C'EST LE 14 DÉCEMBRE 1852 QU'IL SIGNERA LE DÉCRET RECONNAISSANT LA CONGRÉGATION COMME ENSEIGNANTE.

LES TRAVAUX DURENT CINQ ANS, ET, LE 30 DÉCEMBRE 1854:

JE TIENS À FÉLICITER MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS, ARCHITECTES ET OUVRIERS, POUR CET ENSEMBLE UTILE SOLIDE ET MAGNIFIQUE.



En 1885, achat de la propriété du petit St Martin

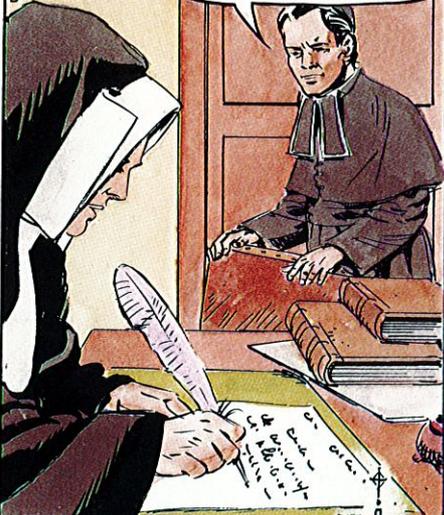
LES NOVICES AFLUENT  
À LA FORÊT ET LA  
CONGRÉGATION DE  
SAINTE-MARIE NE  
CESSE DE S'ÉTENDRE.  
MAIS À ANGERS, L'ADMINISTRATION DÉCIDE DE  
REGROUPER L'HÔTEL-  
DIEU ET L'HÔPITAL  
GÉNÉRAL ET DE  
CONFIER LE TOUT AUX  
FILLES DE LA CHARITÉ  
DE ST-VINCENT DE  
PAUL.  
LE 2 SEPTEMBRE,  
À L'ÉVÊCHÉ :



J'AVAIS POUTRANT RAPPELÉ AU CONSEIL LES SERVICES RENDUS DEPUIS DEUX SIÈCLES ET LES CONTRATS SIGNÉS...

J'AI ENVOYÉ UNE LETTRE DE PROTESTATION À ANGERS. ET JE RÉDIGE UN MÉMOIRE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

VOUS AVEZ RAISON DE VOUS BATTRE. MGR ANGBAULT VOUS SOUTIEN.



RIEN N'Y FAIT. LE DÉPART DES SŒURS EST DÉCIDÉ.

MA PRÉSENCE CE JOUR-LÀ SIGNIFIERAIT QUE J'APPROUVE LEUR DÉCISION. SŒUR FERNET, VOUS RECEVREZ CES MESSIEURS.

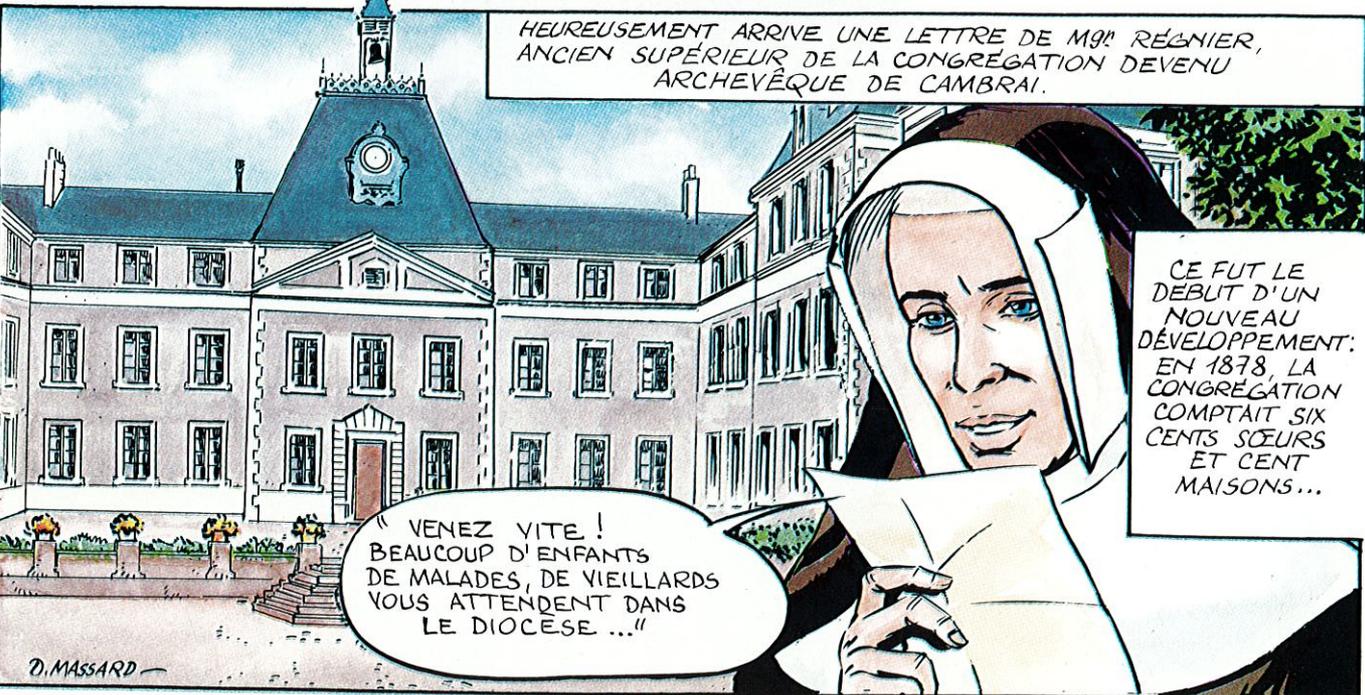


VOICI LES CLÉS DE L'HOSPICE. VEUILLEZ NOUS SIGNER UNE DÉCHARGE.

PERMETTEZ-MOI TOUT DE MÊME DE VOUS EXPRIMER LES VIFES REMERCIEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES SOINS DONNÉS DEPUIS TANT D'ANNÉES AUX PAUVRES D'ANGERS...



HEUREUSEMENT ARRIVE UNE LETTRE DE MGR RÉGNIER, ANCIEN SUPÉRIEUR DE LA CONGRÉGATION DEVENU ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.



" VENEZ VITE ! BEAUCOUP D'ENFANTS DE MALADES, DE VIEILLARDS VOUS ATTENDENT DANS LE DIOCÈSE ..."

CE FUT LE DÉBUT D'UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT: EN 1878, LA CONGRÉGATION COMPTAIT SIX CENTES SŒURS ET CENT MAISONS...

D. MASSARD